



Mise à jour : sept 2025

POEI AGENT PAYSAGISTE

La préparation opérationnelle à l'emploi individuel (POEI) est une action de formation permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.
La POEI vise l'accès rapide à un emploi durable (CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois, contrat d'apprentissage).

FICHE FORMATION

LE MÉTIER

L'agent paysagiste peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique. Par son travail en plein air et ses connaissances en matière de végétaux et de petite maçonnerie, l'**ouvrier paysagiste** a pour but d'embellir et d'entretenir les espaces verts publics.

Le travail de l'**ouvrier du paysage** s'articule en deux temps : l'aménagement et la plantation puis l'entretien des espaces verts. Il doit :

- Préparer les sols et effectuer le semis pour offrir le meilleur développement possible aux futures plantes (fleurs, pelouses, gazons, arbres...).
- Entretenir et harmoniser l'espace. Cet entretien passe par la tonte, la taille, l'arrosage ainsi que la protection des plantes par des bâches, tuteurs, etc
- Effectuer des travaux de maçonnerie, plomberie et électricité lorsqu'il doit aménager les zones vertes dans les poses de dalles, d'arrosages automatiques, de spots lumineux ou même de jeux pour enfants.
- Travailler en plein air et par tous les temps au sein d'une équipe d'ouvriers du paysage.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter les aptitudes et les savoirs de base pour une meilleure employabilité des stagiaires
- Permettre à un public cible d'exercer les activités d'ouvrier paysagiste par l'acquisition des gestes professionnels qui sont la base du métier notamment l'entretien des espaces verts
- Apporter les qualifications nécessaires à la prise de poste par des formations spécifiques au métier

STATUTS POSSIBLES

- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :
4 semaines en entreprises de paysage
8 semaines en MFR

399 H
Sur 3 mois

Taux attestation de réussite à la formation 2025 : 100%
Taux d'insertion à l'emploi à 6 mois : 82%

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les espaces verts et jardins
- La POEI concerne tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non

MODALITÉS D'ACCÈS

De septembre à décembre de l'année d'entrée.

La demande de formation doit être validée par son conseiller France Travail et la candidature déposée sur Cap Métiers.

Convocation à la réunion d'information collective et tests de positionnement.

Job dating avec les entreprises

A l'issue la confirmation d'inscription à la formation est donnée dans les 24h suivant le job dating.

Le dossier d'inscription doit être complet et retourné.

CONTENU DE LA FORMATION

La communication en situation professionnelle

Travaux d'entretien de l'espace paysager

- Taille des végétaux ornementaux
- Gestion des espaces enherbés
- Maîtrise des plantes adventices dans un espace paysager

Travaux de création paysagère

- Installation des végétaux herbacés
- Les travaux de plantations

Travaux de mise en place d'infrastructures paysagères

Mettre en place des réseaux hydrauliques

Des formations spécifiques au métier :

- ✓ Certiphyto
- ✓ SST
- ✓ PRAP
- ✓ Initiation à la conduite de la mini-pelle



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Effectuer les analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention
- ✓ Suivre le chantier
- ✓ Encadrer (niveau intermédiaire) une équipe sur un chantier
- ✓ Effectuer des travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- ✓ Implanter et entretenir des infrastructures
- ✓ Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative.
- Un bilan de fin de formation avec les prescripteurs, entreprises d'accueil et Ocapiat est réalisé.

POEI AGENT PAYSAGISTE

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- Bac Pro Aménagements Paysagers
- BTSA Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation "Taille et soin des Arbres"
- Certificat de Spécialisation "Constructions paysagères"
- Certificat de Spécialisation "Arboriste élagueur"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

Code ROME : A 1203

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Technicien / technicienne paysagiste

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation :

- ✓ La formation est gratuite pour le demandeur d'emploi. Celui-ci a le statut de stagiaire de la formation professionnelle, durant toute la formation.
- ✓ Si le demandeur d'emploi y est éligible, et sous réserve d'une convention de partenariat avec l'OPCO, Pôle emploi peut intervenir au titre de la rémunération : l'allocation d'aide au retour à l'emploi-formation (AREF) ou la rémunération de formation France Travail ;
- ✓ et, sous certaines conditions, de l'aide aux frais associés à la formation, pour des POEI réalisées par des organismes de formation déclarés.
- ✓ Si le demandeur d'emploi est en cours d'indemnisation à l'ARE, il bénéficiera de l'allocation de retour à l'emploi formation, sinon, il peut bénéficier de la rémunération de formation France Travail.

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

- Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE
 - Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
 - Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
 - Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



- Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.

- Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

Hébergement et restauration

FORMATION CONTINUE

| | | |
|--------------|---|--------------------------|
| Hébergement | Chambre double + petit déjeuner Chambre seule + petit déjeuner | 17€ / nuit 20€ / nuit |
| Restauration | 6 € par repas | |

Date de début de formation

Mi-décembre 2025 – mars 2026.

Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



FORMATION SST et PRAP



CACES (cat 1 R482)



VISITES JARDINS et ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois et 12 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Responsables de la formation :

Maryne PHILIPPE, référente formation
Maryne.philippe@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent Formations Continues et apprentissage
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
📞 Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredeuxmers.fr

